

SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES
Séance du 05 octobre 2017

Membres en exercice : 34	Date de la convocation: 21/09/2017
Présents : 18	<i>L'an deux mille dix-sept et le cinq octobre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean ARCAS</i>
Dont Présents non votants : 0	
Représentés : 0	Présents : Jean ARCAS, Jean-Pierre BERRAUD, Roland BASCOUL, Bernard BOSC, Guillaume DALLERY, Yvan CASSIJI, Elisabeth DAUZAT, Marie-Aline EDO, Yves FRAISSE, Kléber MESQUIDA, Christophe MORGO, Martine OLMOS, Pierre POLARD, Marie-Pierre PONS, Sylvie QUEROL, Catherine REBOUL, Luc SALLES, Bernard ROUANET
Votants: 18	
Pour: 18	
Contre: 0	Représentés:
Abstentions: 0	Présents non votants :
	Excusés: Jean-Noël BADENAS, Gérard BARO, Francis BOUTES, Norbert ETIENNE, Jean-Luc FALIP, Daniel GALTIER, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Martine GIL, Audrey IMBERT, Marie PASSIEUX, Jean-Christophe PETIT, Yves ROBIN, Hedwige SOLA, Bernard VIDAL, Philippe VIDAL
	Absents:

Objet: Habitat : convention du Programme d'Intérêt Général 2017-2022

Le Pays Haut Languedoc et Vignobles s'est engagé dans la politique de l'habitat depuis sa création. Un Programme d'Intérêt Général est en vigueur depuis le 1^{er} octobre 2012 et s'est terminé le 30 septembre 2017. Une nouvelle convention fixe les objectifs et les modalités d'intervention pour les 5 ans à venir.

- **Les axes de travail prioritaires demeurent :**
 - La lutte contre l'habitat insalubre et indigne,
 - La lutte contre la précarité énergétique avec la mise en œuvre du programme « Habiter mieux »,
 - L'adaptation des logements aux besoins des personnes, pour améliorer leur autonomie,
 - Le développement de l'offre locative.
- **Les objectifs annuels :**

Récapitulatif du plan de financement annuel de l'opération						
Nature des bénéficiaires	Priorité	objectifs annuel	Crédits Anah	Crédits FART	Crédits du Département	Total
PO	LTD/LHI	5	80 000	10 000	27 500	117 500
	Autonomie	33	108 900	2 310	11 550	122 760
	Energie	106	710 200	159 000	53 000	922 200
	Total PO	144	899 100	171 310	92 050	1 162 460
PB	Toutes priorités confondues	16	240 000	24 000	72 075	336 075
Logements en copropriété		2	7 500	3 000	0	10 500
Suivi-animation			90 596	55 044	110 000	255 617
Total		162	1 237 173	253 354	274 125	1 764 652
Logements bénéficiant de l'aide du FART						132

- **Les objectifs sur 5 ans :**

- 720 logements propriétaires occupants
- 80 logements propriétaires bailleurs
- 10 logements en copropriété.

- **Les moyens mis à disposition du Programme d'Intérêt Général :**

- Une enveloppe ANAH de 6 185 865 €
- Une enveloppe Fart (rénovation énergétique) de 1 266 770 €
- Une enveloppe départementale de 1 370 625 € qui vient soutenir la politique de l'Anah.

- **Le suivi animation :**

Il sera poursuivi en régie, son coût est estimé annuellement à 386 400 €. Il sera subventionné selon la répartition ci-dessous :

Recettes Suivi Animation		Coût Suvi Animation
ANAH part fixe	90 573	
ANAH part variable	55 044	
Conseil Départemental	110 000	
Total	255 617	386 400

- **Les actions d'accompagnement :**

- L'opération façades « Colorons le Pays »

Depuis 2008, le Pays s'est engagé dans une opération façades « Colorons le Pays ».

A ce jour, 324 façades ont été réalisées. La réussite de cette opération s'inscrit dans le temps, elle sera poursuivie dans le présent programme. A la demande du Conseil départemental, les propriétaires occupants concernés par l'opération façades verront leur subvention majorée dans la mesure où leur plafond de ressources relève des plafonds de ressources de l'Anah PO « modestes » ou « très modestes ». Le règlement de l'opération façades est modifié en ce sens, la subvention sera majorée de 100 % pour les propriétaires concernés.

– Enveloppe communautaire 10 000 €/an.

Objectif : 25 façades rénovées par an.

- L'Opération Collective de Modernisation

Le Pays envisage de répondre à l'appel à projets pour une poursuite de l'Opération Collective de Modernisation qui vient compléter l'opération façades pour la remise en état des devantures artisanales et commerciales.

10 devantures annuellement.

- Accompagnement à la revitalisation centre-bourg

Les différentes politiques publiques s'attachent à la revitalisation des centres anciens (contrat de ruralité, politiques régionales et départementales...). Le Pays Haut Languedoc et Vignobles accompagnera les différentes communes qui s'inscriront dans cette démarche.

- Accompagnement de l'Opération "Cœur de Village

La communauté de communes Sud Hérault a mis en place une aide pour rénover les ilots très dégradés dans les centres anciens. Cette opération complétera les aides ANAH et de l'opération façades.

- Lutte contre la précarité énergétique dans les logements communaux

Le Pays labellisé Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte en 2015 encourage et porte des actions en faveur des énergies renouvelables ou économes en énergies. Dans le cadre de l'Anah, l'accent est mis sur la lutte contre la précarité énergétique des logements des propriétaires occupants. Afin de compléter la démarche, il convient de mener en parallèle une action sur la rénovation thermique des logements communaux en partenariat avec Hérault Energies.

– Repérage des logements communaux énergivores par la mission habitat du Pays

– Diagnostic par l'Espace Info Energie du Pays Haut Languedoc et Vignobles

– Financement par Hérault Energie.

Objectifs : 16 logements par an.

- Conseil architectural et patrimonial aux particuliers.
Sur le territoire et dans les locaux du Pays, sera organisée une permanence du CAUE pour du conseil architectural destiné aux particuliers avec un conseil en simultané du conseiller de l'Espace Info Energie.

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de se prononcer sur la validation des objectifs et des modalités d'interventions inscrits dans la convention du Programme d'Intérêt Général pour la période 2017-2022 et de l'autoriser à signer ladite convention ainsi que tous les documents relatifs à cette opération.

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir en délibérer.

Ouï l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical se prononce favorablement sur la validation des objectifs et des modalités d'interventions inscrits dans la convention du Programme d'Intérêt Général pour la période 2017-2022 et autorise le Président à signer ladite convention ainsi que tous les documents relatifs à cette opération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Fait à Cessenon-sur-Orb, le 05 octobre 2017.

Le Président,
Jean ARCAS

